

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DES DECISIONS

SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 72.04.64.44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	28
Absents représentés	9
Absents excusés	7
Absents non excusés	1

L'AN DEUX MIL VINGT LE SIX FEVRIER à VINGT HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 31 janvier 2020 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, MAYET, BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI (à partir du vote du compte-rendu des débats), BERNARD Méhadée, M. MOKRANI, adjoints au Maire.

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. CHIESA, ALGUL (à partir du vote du point 1), TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, KIROUANE, M. SEBKHI, Mme MISSLIN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC (à partir du vote du compte-rendu des débats), ANDRIA, MM. JOMIE, BOUILLAUD, AUBRY (à partir du vote du point 2), Mmes BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme VIVIEN, adjointe au Maire, représentée par M. CHIESA,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
Mme MACEDO, conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI (à partir du vote du compte-rendu des débats),
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par M. BELABBAS,
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON,
Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
M. VALLAT-SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Sandrine BERNARD,
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme APPOLAIRE (jusqu'au vote du point 1).

ABSENTS EXCUSES

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire,
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire,
Mme SEBAIHI, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
Mme SIZORN, conseillère municipale,
M. AIT AMARA, conseiller municipal.
Mme RODRIGO, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
M. ALGUL, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),

ABSENTE NON EXCUSEE

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(29 voix pour et 8 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BAILLON, ANDRIA, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 19 décembre 2019.

(35 voix pour et 5 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

1/ Reçoit l'information relative au bilan de la politique de la lutte contre l'habitat indigne relatif aux dispositifs d'amélioration de l'habitat privé 2014/2018.

Pas de vote

2a/ PREND acte du point d'étape annuel (Bilan 2019) relatif à la ZAC Ivry-Confluences.

Pas de vote

2b/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2018 relatif à la ZAC Ivry-Confluences, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes, et un tableau des acquisitions foncières.

(19 voix pour, 12 contre : Mmes VIVIEN, SEBAIHI, RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mme LESENS, M. TAGZOUT, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 10 abstentions : Mme PAURON, MM. BELABBAS, ALGUL, RHOUMA, HEFAD, Mmes ANDRIA, LE FRANC, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

3a/ ABROGE la délibération du 21 novembre 2019 adoptant la décision modificative n° 1 du budget annexe du Centre médico-psycho-pédagogique de l'exercice 2019.

(37 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

3b/ ABROGE la délibération du 19 décembre 2019 adoptant la décision modificative n° 2 du budget annexe du Centre médico-psycho-pédagogique de l'exercice 2019.

(37 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

3c/ ABROGE la délibération du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe du Centre médico-psycho-pédagogique de l'exercice 2020, ADOPTE le budget annexe du Centre médico-psycho-pédagogique de l'exercice 2020 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe Centre médico-psycho-pédagogique 2020.

(37 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

4/ APPROUVE les demandes de financements qui seront réalisées auprès de l'Etat pour les opérations relevant des grandes priorités thématiques définies de l'Etat, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020.

(unanimité)

5/ APPROUVE les demandes de financements qui seront réalisées auprès de Métropole du Grand Paris pour les opérations relevant des grandes priorités thématiques définies de l'Etat,, au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) 2020.

(unanimité)

6/ APPROUVE la convention avec l'association « Femmes Solidaires » d'Ivry-sur-Seine dans le cadre du projet « *La Maison des femmes* » pour la création d'une maison d'accueil pour les femmes et PRECISE que la Ville versera à l'association « Femmes Solidaires » d'Ivry-sur- Seine une subvention d'investissement de 30 000 € (trente mille euros).

(unanimité)

7/ AUTORISE le dépôt d'une demande de permis de démolir dans le cadre du projet de construction d'une mosquée porté par la Ville et l'association An Nour, concernant le bien immobilier sis 44, rue Jean Jacques Rousseau, propriété de la Commune et dépendant de la parcelle cadastrée section D n°89, d'une superficie de 7566 m².

(27 voix pour, 8 voix contre : MM. CHIESA, Mme VIVIEN, M. ALGUL, Mmes ANDRIA, LE FRANC, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD et 6 abstentions : Mme POLIAN, M. TAGZOUT, Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

8/ APPROUVE l'acquisition à titre gratuit, à la Société Civile de Construction Vente dénommée « Ivry-sur-Seine - Résidence FLAVENCEA », des parcelles cadastrées actuellement section AH n° 264, 286, 288, 290, 292, 294, 295, 296, et 299 sises 17/19, rue Maurice Coutant et 25/39 bis, rue Marcel Lamant à Ivry-sur Seine ainsi que les volumes immobiliers n° 3 et 4 dépendant de l'ensemble immobilier précité afin de les intégrer dans son domaine public et de les affecter en jardin public (portant la dénomination square « Maria Merian ») et mails permettant la circulation des piétons entre, notamment, l'avenue Joséphine et la rue Lamant à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

9/ APPROUVE le protocole foncier et d'opération entre le département du Val-de-Marne et la ville d'Ivry-sur-Seine, dans le cadre du projet de construction du futur collège sur le site appartenant à la Commune situé 9/11, rue Alexis Chaussinand à Ivry-sur-Seine et PRÉCISE que l'emprise foncière devant accueillir le futur collège sera cédée par la Ville au Département à titre gratuit.

(36 voix pour et 5 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

10a/ ACCORDE la garantie communale à Seqens SA d'HLM (nouvelle dénomination de France Habitation SA d'HLM) à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 102059 d'un montant de 2 134 036 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à l'acquisition en VEFA de 13 logements locatifs sociaux sis 16/18/20, rue Nouvelle à Ivry-sur-Seine.

(36 voix pour et 5 voix contre : Mmes ANDRIA, LE FRANC, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

10b/ ACCORDE une subvention de 39 000 € pour l'année 2020 à Seqens SA d'HLM (anciennement France Habitation SA HLM) relatif à l'acquisition en VEFA de 13 logements locatifs sociaux sis 16/18/20, rue Nouvelle à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au paiement de ladite subvention et APPROUVE la convention relative à la subvention au titre de la surcharge foncière conclu entre la Ville et Seqens SA d'HLM fixant leurs obligations respectives.

(36 voix pour et 5 voix contre : Mmes ANDRIA, LE FRANC, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

11/ ACCORDE la garantie communale à la SA HLM IDF habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 105191 d'un montant de 6 034 592,90 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition de 36 logements locatifs sociaux sis 21/25, rue Maurice Couderchet à Ivry-sur-Seine.

(36 voix pour et 5 voix contre : Mmes ANDRIA, LE FRANC, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

12/ ABROGE sa délibération du 14 février 2019 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus, DECIDE d'attribuer des indemnités de fonction au Maire, aux adjoints, et aux autres conseillers municipaux, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15 % prévue pour les communes « chef-lieu de canton » et FIXE, comme suit, à compter du 6 février 2020, le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

- Maire : 5 781,35 €
- Adjoint : 2 382,89 €
- Conseiller délégué : 515,18 €
- Conseiller : 91,69 €

(36 voix pour et 5 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

13/ APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville, le collège Molière, et le réalisateur Alex Mandot, relative à la participation des élèves multi-niveaux du collège Molière au Festival International du Film de Prévention et de Citoyenneté Jeunesse « FestiPrev », dans le cadre de la réalisation d'un court métrage, qui aura lieu du 14 au 16 mai 2020 à la Rochelle et PRÉCISE que la Ville s'engage à prendre en charge les coûts de réalisation du film à hauteur de 2 500 €.

(unanimité)

14a/ APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative à la prestation de service unique (PSU) pour le Multi-accueil Niki de Saint-Phalle qui a pris effet au 4 novembre 2019.

(unanimité)

14b/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative au Fonds de rééquilibrage territorial concernant l'offre d'accueil de la petite enfance, pour le Multi-accueil Niki de Saint-Phalle sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019.

(unanimité)

15/ APPROUVE la convention tripartite d'objectifs avec le club du PSG Judo constitué en association et SAS, dans le cadre du projet social de la Ville permettant le développement de la pratique du judo ainsi que l'initiation à son plus haut niveau.

(unanimité)

16/ APPROUVE la candidature des médiathèques municipales à l'appel à projet « Daisy et Cie : Lire autrement dans vos bibliothèques », visant à développer les actions d'inclusion culturelle en direction des personnes en situation de handicap.

(unanimité)

17/ APPROUVE la convention financière avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry dans le cadre du projet artistique avec le centre dramatique national du Val-de-Marne, et **PRECISE** que le montant de la subvention communale allouée pour l'année 2020 s'élève à 740 659 € (sept cent quarante mille-six cent cinquante-neuf euros).

(36 voix pour et 5 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

18/ FIXE, pour l'année 2020, le volume d'activité du personnel vacataire intervenant, en complément, dans les directions et services de la Ville.

(32 voix pour et 9 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mmes BAILLON, ANDRIA, LE FRANC, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

19/ APPROUVE la convention d'adhésion à la mission remplacement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour le recrutement d'un agent en vue de l'affecter sur des missions temporaires, permettant d'assurer la direction administrative et financière du Centre municipal de santé et l'appui au Centre médico psycho-pédagogique de la Ville.

(36 voix pour et 5 abstentions : Mmes ANDRIA, LE FRANC, APPOLAIRE, MM. AUBRY, BOUILLAUD)

20/ APPROUVE la convention d'objectifs 2020 avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) permettant de soutenir les activités d'intérêt local en direction du personnel communal et **PRECISE** que la Ville versera au CASC une subvention de 318 000 € pour l'année 2020.

(unanimité)

21/ RECOIT l'information relative au patrimoine locatif privé de la Ville au 1^{er} janvier 2019 (habitation et hors habitation).

Pas de vote

/ **PREND ACTE** des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} décembre 2019 au 31 janvier 2020.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22H30

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU